COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 30.04.2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
M. Olivier Müller : Du béton plus durable à chaque fois que possible

Président : Olivier Raduljica (SOC)
Membres : Olivier Blanc (Les Verts)
Valérie Calderini (UDC)
Charlotte Chevallier (SOC)
Olivier Mark (PLR)
Cédric Marsens (SOC) Absent(e) non excusé(e)
Olivier Müller (PLR)
Quentin Talon (DA)
Bernard Tschopp (PLR)
Yvon Welte (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 19 avril 2023 à Rue de la Gare 30 en présence de M. Florian Chiaradia, Municipal, et M. Enrico Bergonzo, Chef du service des travaux, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

PREAMBULE

Le postulant souhaite que la Commune favorise l'utilisation de béton plus durable. Actuellement, au niveau mondial, le béton, et plus précisément le ciment qui le compose, est responsable de 8% des émissions de CO2. Il prône ainsi l'utilisation de béton recyclé, de béton bas carbone ainsi qu'une réflexion sur l'économie circulaire du béton. Ces bétons ont vu leur prix baisser ces dernières années et ils sont maintenant concurrentiels avec le béton traditionnel. Finalement, il regrette ne pas avoir trouvé de mention de béton durable dans les conditions spécifiques de l'appel d'offre pour le 2m2c.

La Municipalité n'est pas contre ce postulat mais aimerait l'inscrire dans une réflexion plus globale sur un ensemble de matériaux de construction. Cette réflexion est d'ailleurs déjà en cours et l'utilisation d'outils tels que Boussole 21 (un outil d'aide à la décision qui permet de réaliser en ligne des (auto-)évaluations de la durabilité contribuant à la concrétisation de cette durabilité) mis à disposition par le Canton. Il faut savoir que les recherches de solutions non conventionnelles demandent un travail supplémentaire pour le service. M. Chiaradia nous rappelle également que dans chaque préavis la Municipalité développe les 3 pilliers du développement durable : environnement, social et économique.

M. Bergonzo nous explique que la nouvelle loi sur les marchés publics permet d'aller assez loin dans le domaine de la durabilité. Lors des appels d'offres, les réflexions se portent sur l'ensemble des aspects et pas seulement sur les matériaux. Il constate un réel changement de paradigme en la matière et donne deux exemples de réalisations communales : la Maison de Quartier de Clarens qui a été bâtie avec du béton recyclé (obligatoire pour répondre aux label Minergie Eco) et l'extension du Collège de Montreux-

Est qui sera réalisée avec une grande partie d'autres matériaux que du béton (en l'occurrence du bois communal). Il fait également le constat que la Commune ne construit pas beaucoup.

DISCUSSION GENERALE

Un commissaire souhaite savoir quel est le gain en matière de CO2 lors de l'utilisation de granulats de recyclage. La réponse est multifactorielle, mais on peut parler d'un gain de 30 à 40% de CO2 depuis les années 80 avec l'utilisation de ciment bas carbone, des granulats de recyclage, …

Un commissaire s'interroge sur la durée de vie de tels bétons. Nous apprenons que malgré le peu de recul que nous avons en Suisse notamment, des entreprises commencent à certifier ces bétons. Cela va donc dépendre de l'utilisation et des contraintes, mais pour une majorité de constructions la durée de vie est équivalente, voire meilleure. Par exemple, pour la passerelle de Chaumény, la durée de vie sera plus longue car la technique utilisée (avec des fibres) a demandé moins d'armature métalliques.

Un commissaire se demande si une technique de construction irait encore plus loin que le béton plus durable. On lui répond que justement le bois communal est une bonne alternative et que diminuer l'épaisseur du béton, comme pour la passerelle de Chaumény, permettent une meilleure durabilité.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité d'associer les prestataires à la recherche de solutions alternatives encore plus durables. On nous explique qu'avec la loi sur les marchés publics, on doit pouvoir comparer les mêmes éléments entre eux. On est donc obligé en amont d'être très clair sur les techniques ce qui ne laisse pas tellement de place à la recherche d'alternatives.

Un commissaire souhaite savoir s'il serait possible d'appliquer cette demande aux constructions privées. Pour cela il faudrait passer par un changement de règlement ce qui devrait arriver d'ici quelques années avec les changements de pratiques plus durables qui vont se généraliser.

Un commissaire se demande s'il est encore possible de changer le béton qui sera utilisé pour le 2m2c. On nous explique que si les normes inscrites dans l'appel d'offres sont remplies, un béton plus durable pourrait être utilisé. Il faudrait interroger l'ingénieur. C'est normalement au moment du choix du bureau d'architecte que cela se joue car certains sont naturellement plus sensibles à cet aspect.

Un commissaire espère qu'il n'y aura pas un postulat chaque mois pour l'utilisation d'autres matériaux plus durables. M. Chiaradia nous apprend que la volonté de la Municipalité est de revenir devant notre Conseil avec un rapport large pour expliciter ce qui est déjà mis en place et les réflexions en cours dans le domaine dans notre Commune. Le postulant précise pour finir sa pensée en spécifiant que sa demande n'est pas d'utiliser le plus possible de béton durable mais de réfléchir à la possibilité d'utiliser du béton durable lorsqu'on doit utiliser du béton.

Conclusion

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)